

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce que je vais dire montrera comme mon honorable ami a plus besoin que moi de désinfection. J'étais à Regina en plein cœur de la région où ces rumeurs sont censées avoir pris naissance. Tout le monde savait que j'étais là; les journaux en parlaient tous les matins. Pas un seul cultivateur, personne n'a jamais parlé de la possibilité d'une épidémie de fièvre aphteuse dans la région de Regina. En outre, pendant toute la semaine suivante je me trouvais sur ma propre ferme, située à une cinquantaine de milles de celle de M. Waas. Afin d'y arriver en voiture il faut passer par McLean. Je l'ai fait deux fois au cours de la semaine. Personne ne m'a parlé de la présence possible de fièvre aphteuse dans cette région. J'ose dire que si les gens y étaient vraiment aussi inquiets qu'on l'a prétendu ici cet après-midi, quelqu'un serait certainement venu m'en parler. Mais, autant que je sache, cela ne préoccupait personne là-bas. On semblait bien persuadé que quelle que fût la maladie dont était atteint le bétail, il ne s'agissait pas de fièvre aphteuse.

Vers le 16 ou le 17 février, je m'en suis allé plus loin vers l'Ouest. Le lundi suivant j'ai, pour la première fois, entendu dire que quelqu'un craignait qu'il ne s'agit de fièvre aphteuse dans la région de Regina. De là où j'étais, j'ai donné à mes fonctionnaires l'ordre d'imposer la quarantaine qu'ils jugeraient utile, encore que personne n'eût déclaré, jusque-là, qu'il s'agissait effectivement de fièvre aphteuse.

**M. Diefenbaker:** Cela se passait-il à Regina?

**Le très hon. M. Gardiner:** Non; j'étais alors à Vancouver. On m'a rejoint d'Ottawa par téléphone et ce sont là les instructions que j'ai données. Dès qu'il a pu le faire le gouvernement a imposé la quarantaine.

**M. Cardiff:** Combien stricte était la quarantaine?

**Le très hon. M. Gardiner:** Aussi stricte qu'elle l'est actuellement. On ne pouvait pas amener de bétail dans la région ni en faire sortir. Il était interdit de transporter de la provende sauf d'une ferme à une autre, lorsque toutes deux appartenaient à la même personne.

**M. Cardiff:** Les gens avaient la faculté de se déplacer?

**Le très hon. M. Gardiner:** Non, si ce n'est qu'ils pouvaient aller au village pour y faire leurs emplettes ordinaires. Les restrictions imposées en vertu de la quarantaine normale s'appliquaient alors et s'appliquent encore.

Le seul point que je veuille faire ressortir, c'est qu'il n'y a pas eu autant de discussions que l'a laissé croire le représentant de Lake-Centre. Autrement, je suis bien sûr que quelques-uns de ces cultivateurs seraient venus me voir car je les connais très bien.

**L'hon. M. Rowe:** Je ne veux pas interrompre le ministre, mais quand a-t-il donné ordre d'imposer la quarantaine?

**Le très hon. M. Gardiner:** Il y a une semaine mercredi dernier et non pas mercredi dernier comme le député de Lake-Centre l'a donné à entendre, par inadvertance je crois. La quarantaine s'applique; elle a été très efficace. De fait, je m'explique facilement les enquêtes auxquelles s'est livré l'honorable député de Lake-Centre, tout comme je comprends l'inquiétude de l'honorable député de Rosetown-Biggart.

Il va de soi que moi-même je me suis un peu inquiété à ce sujet.

**L'hon. M. Rowe:** Mais seulement pendant dix jours.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai commencé à m'inquiéter lorsqu'on m'a d'abord annoncé qu'on croyait que la fièvre aphteuse existait dans la région et je suis tantôt dans cette région tantôt en dehors.

**M. Charlton:** Puis-je poser une question au ministre? Quand cela s'est-il produit?

**Le très hon. M. Gardiner:** A quelle date?

**M. Charlton:** Quand avez-vous reçu ce renseignement pour la première fois?

**Le très hon. M. Gardiner:** Lorsque mon propre personnel me l'a communiqué par téléphone à Vancouver.

**L'hon. M. Rowe:** Il y a environ une semaine.

**Le très hon. M. Gardiner:** Il y a deux semaines aujourd'hui.

**L'hon. M. Rowe:** Alors vous n'êtes pas inquiet depuis très longtemps.

**Le très hon. M. Gardiner:** Personne ne s'est inquiété bien longtemps. Les autres députés qui ont pris la parole ignoraient la chose eux aussi; si quelqu'un leur en avait parlé, ils auraient dû m'en faire part.

Je crois que nous nous éloignons un peu du sujet en ce moment, en vue de chercher à établir une thèse. Je ne m'oppose pas à ce que les députés agissent ainsi; c'est leur droit. Mais je crois qu'il convient tout d'abord de consigner cette mesure au recueil des lois. Occupons-nous d'abord du cas présent. Le comité de l'agriculture peut étudier l'autre question, le débat pouvant être mené de façon efficace par les représentants du Gou-